

ISSN 1276-2083 - Juillet 2014

APAS ONEMA

GUIDE DES ACTIONS



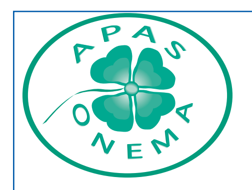
Saison 2014 / 2015

http://apas.onema.fr/

→ Action Sociale
→ Billetterie
→ Culture
→ Évènements
→ Partenariats
→ Produits des Régions
→ Scolarité
→ Sport
→ Vacances



Le Nadar Hall C - 5, square Félix Nadar - 94300 Vincennes
Tél : 01 45 14 40 91 ou 01 45 14 36 61 / 62 Fax : 01 45 14 40 68 - apas@onema.fr





ÉDITO

L'APAS aujourd'hui *et encore demain !*

Nous voilà à notre rendez-vous annuel par l'intermédiaire de ce nouveau guide des actions qui vous permettra pendant un an de choisir et formuler vos demandes de participation dans les diverses actions proposées.

Ce document paraît fin juin début juillet, car il est souvent conditionné par les dernières décisions du Conseil d'Administration de l'APAS du mois de juin de l'année en cours.

Merci à tous ceux qui s'investissent dans son élaboration, au secrétariat de l'APAS et plus particulièrement à Delphine qui parachève le document jusqu'au dernier moment afin de rendre un produit proche du parfait au moment de l'expédition.

Le guide des actions est malgré tout un outil qui peut évoluer dans le temps et les modifications vous sont alors annoncées grâce aux nombreuses ACTUS d'information et de promotion mais aussi avec la nouvelle lettre ACTU PASS et enfin sur notre site internet régulièrement actualisé.

Toujours dans le but de mieux vous informer, nous réservons les pages 4 et 5 du guide à la rubrique “APAS, mode d'emploi” où très souvent vous trouverez les réponses à vos questions.

L'ensemble du document reste identique au précèdent dans la diversité des actions proposées, seulement quelques petits changements dans la présentation où les conditions d'accessibilité aux actions qui ont pu évoluer. Pour exemple : la rentrée scolaire où les critères “demi pensionnaire et externe” ont fusionné et l'aide aux parents d'enfants handicapés qui sera maintenue mais sous une autre forme en 2015.
En ce qui concerne la billetterie : parcs d'attraction, musées et autres activités vous observerez quelques changements dûs au renouvellement et à la diversification des différents sites proposés.
Dans la rubrique sport, rien de nouveau. Pour information, les agents de l'ONEMA sont de plus en plus nombreux à pratiquer le sport à en croire la montée en puissance des demandes d'aide pour cette activité. La ligne budgétaire affectée à cette prestation n'est pas extensive outre mesure et de fait la commission sport travaille actuellement pour recadrer les modalités d'octroi de cette aide financière.

Cet édito de présentation du guide permet aussi de communiquer avec tous les membres de l'association et ainsi faire passer des messages, des informations sur le quotidien mais aussi sur l'avenir de L'APAS.
Stéphane Lafon, secrétaire de l'APAS relatait entre autre dans son édito 2013 trois points-clés sur l'état des lieux en matière financière, les contraintes réglementaires et l'éventuel devenir de l'APAS.

À ce jour rien de nouveau, à savoir la quasi certitude de la stagnation de la subvention ONEMA et cela depuis 5 ans, la poursuite des contraintes réglementaires (pas de doublon avec les prestations interministérielles) et financières (URSSAF et pénalisation fiscale) et enfin toujours cette incertitude sur la création de l'AFB dans laquelle on ne sait pas ce que deviendra l'APAS.

Bien sûr nous sommes à l'écoute, curieux, vigilants, interrogatifs envers notre Direction Générale qui nous apporte des informations nébuleuses et parfois contradictoires.
Nous avons engagé des échanges avec nos éventuels futurs partenaires dont le GIP/ATEN (Groupement d'intérêt public “Atelier Technique des Espaces Naturels et L'AAMP (Agence des Aires Marines Protégées). Ces deux institutions sont dotées chacune d'une association d'action sociale.
Dans un futur établissement AFB, la politique sociale de l'établissement concernera environ 1200 agents en activité. Le chapitre action sociale de ce nouvel établissement ne sera pas un « copier-coller » de celui de l'ONEMA, de l'ATEN ou de l'AAMP. Tout peut être remis à plat et la pérennisation du type d'association APAS n'est pas garanti à ce jour, sachant que d'autres projets peuvent être étudiés, comme la création d'une association nationale type 1901 sans ou avec représentativité syndicale ou l'installation de CLAS (comités locaux d'action sociale).
Le Conseil d'Administration de l'APAS-ONEMA est très conscient de ces possibilités de changement, mais reste déterminé à préserver vos droits acquis en matière d'action sociale.

La lettre ACTU PASS sera le relais essentiel de communication pour vous tenir informés de l'avancement du projet AFB et plus particulièrement sur le devenir de l'APAS dans ce futur établissement.

Pour l'instant et en attendant l'évolution du projet, je vous souhaite une bonne lecture de ce guide, j'espère que vous trouverez satisfaction parmi les différentes actions proposées.
Par vos demandes de plus en plus importantes, vous soutenez le besoin de maintenir et consolider le bien fondé de votre association.

Cordialement,

Alain CARRIER
Président de l'APAS ONEMA



SOMMAIRE



APAS, MODE D'EMPLOI

Qui sommes nous ?

L'Association Pour l'Action Sociale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques est une association régie par la loi de 1901. Sa durée est illimitée. Elle a pour but d'organiser, de gérer et de développer des activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs au sein de l'établissement public ONEMA.

Qui gère l'association ?

Les membres actifs sont les membres du conseil d'administration ainsi que les représentants régionaux désignés par le conseil d'administration, à raison d'un représentant pour la direction générale, un pour le Paraclet et de deux représentants par délégation interrégionale.

L'association est dirigée par un conseil d'administration dont le nombre des membres est fixé à onze. Chaque organisation syndicale désigne ses représentants proportionnellement à la représentativité de chacune d'elle dans les instances paritaires telle qu'elle est appréciée par le directeur général de l'ONEMA à la date du renouvellement du conseil d'administration.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de quatre ans. Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an (dans la pratique 4 à 5 fois) et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du tiers de ses membres.

Les membres du bureau, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier sont élus par le conseil d'administration.

Le bureau exécutif est chargé de la mise en oeuvre des décisions du conseil d'administration, de fait il assure le fonctionnement de l'association et la gestion de ses activités, à charge pour lui de rendre compte de son action à chaque séance du conseil d'administration.

L'administration générale de l'APAS (secrétariat, comptabilité, gestion et communication) est assurée par trois agents salariés de l'association. Le siège social et les bureaux de l'APAS sont installés à Vincennes dans les locaux de L'ONEMA.

Quelles sont nos ressources financières ?

L'ONEMA octroie à l'APAS une subvention annuelle. Depuis 2010 elle stagne à hauteur de 525 000 €.

INFOS UTILES !

Retrouvez toute l'actualité de l'APAS sur http://apas.onema.fr

Qui peut bénéficier de nos actions ?

Les membres de l'association sont :
- Tous les agents en activité ainsi que les personnels en position de détachement, rémunérés par l'ONEMA
- Les salariés en CDD
- Les retraités de l'établissement
- Leurs ayants droit

Une présence effective de 3 mois est nécessaire pour commencer à bénéficier des aides.
Les personnels en position de détachement doivent fournir lors de leur première inscription une attestation certifiant qu'ils ne bénéficient pas de prestations équivalentes à celles de l'APAS de leur établissement d'origine.

Qu'est-ce qu'un ayant droit ou une famille APAS ?

Les personnes à déclarer sont :
- Les conjoints vivant sous le même toit (mariage, PACS ou vie maritale)
- Les enfants à charge y compris les enfants du conjoint

Nos actions concernent aussi les enfants des divorcés dès lors qu'ils sont identifiés sur l'avis d'impôt du membre associé.
Le revenu imposable du couple est pris en compte dans le calcul du quotient familial (si la feuille d'impôt du couple n'est pas commune, les deux revenus imposables sont additionnés, ainsi que les parts fiscales).

Comment bénéficier de nos actions ?

l'APAS propose « tout au long de l'année » un large panel de prestations et participe aux nombreuses situations qui jalonnent la vie familiale des agents de l'ONEMA.

Les bénéficiaires qui veulent souscrire à une ou plusieurs actions doivent transmettre impérativement au secrétariat de l'APAS :
- La fiche de renseignements (fiche n°1)
- Une copie recto verso de leur dernier avis d'impôt
- Un relevé d'identité bancaire pour la première inscription ou en cas de changement de situation bancaire

Pour les personnes vivant en couple, joindre les 2 avis d'impôt.

Si vous n'êtes pas imposable, il est nécessaire de nous envoyer tout de même la feuille d'impôt que vous recevez, les éléments nécessaires au calcul du quotient familial y figurent.

En cas d'absence de communication des éléments financiers nécessaires pour établir votre quotient familial, vous ne pourrez prétendre qu'à la part la plus réduite.



APAS, MODE D'EMPLOI

Calculer mon Quotient Familial :

$$\frac{\text{Revenu Imposable}}{12 \times \text{nombre de parts fiscales}^{1}}$$

[1] Les célibataires sans enfant à charge bénéficient d'1/4 de part supplémentaire

Pourquoi faut-il nous envoyer la fiche de renseignements n°1, accompagnée de votre avis d'impôt de l'année ?

Ces documents sont à envoyer chaque année.
Ils nous permettent de tenir votre dossier à jour et sont essentiels pour établir nos aides et être le plus juste possible. Ils nous servent à calculer le quotient familial, à établir nos barèmes d'attribution, etc.
Ce sont aussi pour nous des outils de programmation. En ayant une meilleure connaissance de la situation familiale et financière des membres de l'APAS, nous pouvons programmer et évaluer l'incidence budgétaire de nos actions.

Si vous n'avez toujours pas reçu votre avis d'impôt 2014 sur les revenus 2013 au moment de votre première demande, envoyez-nous quand même la ou les fiches types avant les dates limites (elles sont intangibles).

Vous n'oublierez pas de nous adresser une copie de votre avis d'impôt dès réception de celui-ci.

Pourquoi nous faut-il un relevé d'identité bancaire ou postal ?

Nous avons choisi le virement bancaire pour toutes prestations versées en numéraire.

Un relevé d'identité bancaire est donc à transmettre au secrétariat de l'APAS lors de votre première inscription ou en cas de changement de situation bancaire.

Les actions

Les actions proposées n'ouvrent pas à un droit systématique.

Pour en bénéficier joindre la fiche relative à la demande au destinataire indiqué (représentant régional ou secrétariat de l'APAS).

Les demandes qui arriveront hors délai ne seront pas traitées

Les commandes sont à régler par chèque.
Pour notre comptabilité, il est demandé d'établir un chèque par type de demande.

S'informer

Notre actualité est régulièrement mise à jour sur le site Internet http://apas.onema.fr/

Pour connaître les actions mises en place tout au long de l'année, il est recommandé de vous inscrire à la "lettre d'actus".

Les représentants régionaux

Les représentants régionaux (au nombre de 20), sont les interlocuteurs privilégiés des personnels dans tous les services (SD, DIR, DG). Ils contribuent à la vie de l'association par leurs contacts directs avec les personnels, par leur participation aux commissions et à l'assemblée générale annuelle.

Ils recueillent et regroupent vos demandes. Ils réceptionnent et distribuent vos commandes. Leurs coordonnées sont disponibles page 17 et sur notre site Internet.

La confidentialité

La confidentialité est de rigueur dans le traitement de tous nos dossiers. Il faut donc nous prévenir directement en cas de changement de situation (déménagement, naissance...).

Les informations de notre fichier

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser par courrier au secrétariat.

Existe t-il des sanctions ?

Toute fausse déclaration caractérisée ou toute omission volontaire entraînerait le remboursement immédiat des prestations indûment perçues et, sur décision du conseil d'administration, la radiation du bénéfice de l'APAS-ONEMA.

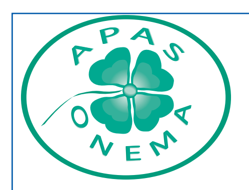
Siège Social

APAS ONEMA
Le Nadar - Hall C
5, square Félix Nadar
94300 Vincennes

Tél : 01.45.14.40.91
ou : 01.45.14.36.61/62

Fax : 01.45.14.40.68

Email : apas@onema.fr



À envoyer au secrétariat de l'APAS

FICHE N°2

ABONNEMENTS ENFANTS

À RETOURNER AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2014

Après le CM2 Offre partenariat page 16

JUSQU'AU CM2

L'APAS-ONEMA propose un abonnement d'un an gratuit. Le nombre de numéros est en fonction de la revue que votre enfant aura choisie parmi les 27 titres proposés ci-dessous.
Vous devez avoir envoyé la fiche n°1 accompagnée de votre avis d'impôt 2014 sur les revenus 2013.
Tout changement d'adresse en cours d'abonnement devra être signalé à l'éditeur par vos soins.
Attention : un seul abonnement par enfant même si les parents sont tous deux personnels de l'ONEMA.

la hulotte *www.lahulotte.fr*

Titre	Âge	Périodicité
La Hulotte	À partir de 9 ans	Semestriel - 2 n° / an
Abonnement de 6 numéros sur 3 ans - Votre enfant sera abonné du n°101 au n°106 La formule sur 3 ans ne bloque pas la possibilité de faire une demande pour une autre revue l'an prochain		

bayard *www.bayard-jeunesse.com*

Titre	Âge	Périodicité
Popidoudou	Pour les bébés	Mensuel - Peluche + mini bibliothèque + 9 n° de Popi
Popi	1 - 3 ans	Mensuel - 12 n°
Tralalire	2 - 5 ans	Mensuel - 12 n°
Pomme d'Api	3 - 7 ans	Mensuel - 12 n° + 1 HS "J'aime l'Anglais" offert
Babar	3 - 7 ans	8 n° + 4 n° spéciaux
Les Belles Histoires	4 - 8 ans	Mensuel - 12 n° + 12 CD
Youpi + HS	5 - 8 ans	Mensuel - 12 n° + 1 HS "Corps Humain" offert
Mes 1ers J'aime Lire	Lecteur débutant	Mensuel - 12 n° + 12 CD
J'aime Lire	7 - 10 ans	Mensuel - 12 n°
J'aime Lire + CD	7 - 10 ans	Mensuel - 12 n° + 12 CD audio
Astrapi	7 - 11 ans	Bimensuel - 12 n° pendant 6 mois
Images Doc + HS	8 - 12 ans	Mensuel - 12 n° + 1 hors série offert
D lire (J'aime Lire Max)	9 - 13 ans	Mensuel - 12 n°
Je Bouquine	10 - 15 ans	Mensuel 12 n° + accès au blog je bouquine
I Love English For Kids + CD	Débutant en anglais CM /6ème	Mensuel - 10 n° + 10 CD + 1 cahier vacances

MILAN jeunesse *www.milanpresse.com*

Titre	Âge	Périodicité
Picoti	9 mois - 3 ans	Mensuel - 12 n°
Histoires pour les petits	2 - 6 ans	Mensuel - 11 n°
Toupie	3 - 6 ans	Mensuel - 12 n°
Wakou	4 - 7 ans	Mensuel - 12 n°
J'apprends à lire + CD	5 - 7 ans	Mensuel - 11 n° + 11 CD
Toboggan	5 - 8 ans	Mensuel - 12 n°
Manon	6 - 9 ans	Mensuel - 11 n°
Moi je lis	8 - 12 ans	Mensuel - 12 n°
Wapiti	7 - 13 ans	Mensuel - 12 n°
Julie	9 - 13 ans	Mensuel - 12 n°
Géoados	10 - 15 ans	Mensuel - 12 n°



À envoyer au secrétariat de l'APAS
FICHE N°3
FICHE N°4

RENTRÉE SCOLAIRE

À RETOURNER AVANT LE 31 OCTOBRE 2014

Cette prestation varie en fonction du cycle scolaire suivi.
Vous devez avoir envoyé la fiche n°1 accompagnée de votre avis d'impôt 2014 sur les revenus 2013.

DE LA 6ÈME À LA TERMINALE, BEP, CAP

FICHE N°3

Cette aide est versée sous forme de bons d'achat CADHOC nominatifs.
Son montant est calculé en fonction du quotient familial de la famille et du régime scolaire de l'enfant.
La demande doit être accompagnée d'un **certificat de scolarité précisant si l'élève est externe, demi-pensionnaire ou pensionnaire**.

MONTANT DU CHÉQUIER CADHOC ATTRIBUÉ		
Tranche de QF	**Externe ou 1/2 pensionnaire**	**Pensionnaire**
0 à 899	110 €	150 €
de 900 à 1149	90 €	130 €
de 1150 à 1399	80 €	120 €
de 1400 à 1699	70 €	110 €
1700 et plus	60 €	100 €

ÉTUDES SUPÉRIEURES

FICHE N°4

Cette aide est versée sous forme de chèques vacances nominatifs.
Elle est destinée aux enfants poursuivant des études supérieures et âgés de moins de 26 ans.
Pour en bénéficier, ils doivent être à la charge de la famille, même s'ils ne résident pas sous le même toit.
Le montant de cette aide est calculée en fonction du quotient familial de la famille.
La demande doit être accompagnée **d'un certificat de scolarité ou de la photocopie de la carte d'étudiant**.

CHÉQUIER ANCV ATTRIBUÉ	
Tranche de QF	**Montant**
0 à 899	600 €
de 900 à 1149	440 €
de 1150 à 1399	350 €
de 1400 à 1699	260 €
1700 et plus	150 €



À envoyer au secrétariat de l'APAS
FICHE N°5 + FICHE N°13

CHÈQUES VACANCES

1ÈRE DEMANDE À RETOURNER AVANT LE 20 AOÛT 2014

Ils peuvent être utilisés dans tous les établissements qui affichent «Bienvenue aux chèques-vacances».

Il peut s'agir de secteurs aussi divers que le transport (billets d'avion, d'autocar et de train), les loisirs et la culture (théâtres, piscines, concerts, spectacles, parcs d'attractions, visites de châteaux, écoles de ski, voile….), l'hébergement (gîtes ruraux, hôtels, campings, restaurants….)

Ils ne peuvent pas être utilisés pour l'achat de biens de consommation (essence, plats à emporter, vêtements, chaussures, cartes postales, souvenirs...)

Attention, le rendu de monnaie n'est pas obligatoire, prévoyez l'appoint.

L'épargne

Vous devez retourner à l'APAS la fiche n°5 accompagnée de la **fiche n°13** datées et signées **avant le 20 du mois** précédent le premier prélèvement.

L'épargne mensuelle s'étend sur une période **minimale de 4 mois et maximale de 10 mois**.

Le montant de cette épargne mensuelle est de 15 €, 30 €, 45 € ou plus, mais l'APAS ne participe pas au-delà de 45 €. Votre épargne sera constituée par prélèvements automatiques et pourra débuter à compter du 5 septembre 2014.

En raison de la règle des 4 mois minimum d'épargne, les demandes ne seront plus prises en compte après le 20 février 2015. Dans tous les cas, le dernier prélèvement est fixé au **5 juin 2015**.

La participation de l'APAS

Elle varie en fonction du quotient familial et se calcule de la manière suivante :

Montant de l'épargne mensuelle
(sur un maximum de 45 €)
X Taux de participation
X Nombre de mois

Tranche de QF	Taux de participation (%)
0 à 899	50
de 900 à 1149	40
de 1150 à 1399	30
de 1400 à 1699	20
1700 et plus	10

Le total des chèques vacances est ensuite arrondi à la dizaine d'euros supérieure.

Pour plus d'informations



Exemple de calcul

À titre d'exemple, les tableaux suivants vous donnent le montant de la participation de l'APAS au financement des chèques vacances correspondant à un taux de participation de 30 %

Pour 45 € d'épargne mensuelle				
Nombre de mois	Total épargne	Partici-pation	Total CV	Total CV arrondi
4	180,00 €	54,00 €	234,00 €	240,00 €
5	225,00 €	67,50 €	292,50 €	300,00 €
6	270,00 €	81,00 €	351,00 €	360,00 €
7	315,00 €	94,50 €	409,50 €	410,00 €
8	360,00 €	108,00 €	468,00 €	470,00 €
9	405,00 €	121,50 €	526,50 €	530,00 €
10	450,00 €	135,00 €	585,00 €	590,00 €

Pour 60 € d'épargne mensuelle				
Nombre de mois	Total épargne	Partici-pation	Total CV	Total CV arrondi
4	240,00 €	54,00 €	294,00 €	300,00 €
5	300,00 €	67,50 €	367,50 €	370,00 €
6	360,00 €	81,00 €	441,00 €	450,00 €
7	420,00 €	94,50 €	514,50 €	520,00 €
8	480,00 €	108,00 €	588,00 €	590,00 €
9	540,00 €	121,50 €	661,50 €	670,00 €
10	600,00 €	135,00 €	735,00 €	740,00 €

Pour recevoir vos chèques vacances

Il faudra compter au minimum 1 mois après l'arrêt de votre épargne avant de recevoir vos chèques vacances.



ÉVÈNEMENTS

À envoyer au secrétariat de l'APAS
Demande écrite + justificatifs

NAISSANCE ET ADOPTION

Demande écrite à retourner à l'APAS ONEMA dans un délai de 6 mois suivant l'évènement.

Pièces à fournir :

- **Naissance** : copie de l'acte de naissance ou du livret de famille
- **Adoption** : copie de l'acte ou du jugement de l'adoption

Vous devez avoir envoyé la fiche n°1 accompagnée de l'avis d'impôt 2014 sur les revenus 2013.

Vous recevrez 150 € de bons d'achat CADHOC utilisables au rayon puériculture, layette, jouets, mobilier enfant.

Pour une naissance multiple, l'aide sera accordée pour chaque nouveau né.

Attention : si vous et votre conjoint êtes personnels de l'ONEMA, une seule aide sera accordée.

MARIAGE ET PACS

Demande écrite à retourner à l'APAS ONEMA dans un délai de 6 mois après la date du mariage ou du PACS.

Pièces à fournir :

- **Mariage** : copie de l'acte de mariage
- **PACS** : copie du récépissé de déclaration enregistré au Tribunal d'Instance

Vous devez avoir envoyé la fiche n°1 accompagnée de l'avis d'impôt 2014 sur les revenus 2013.

Vous recevrez 100 € de bons d'achat CADHOC utilisables au rayon cadeaux, équipement de la maison, loisirs, mode, beauté.

Attention : si les mariés ou les pacsés sont tous deux personnels de l'ONEMA, une seule aide sera accordée.

DÉPART À LA RETRAITE

Demande écrite à retourner à l'APAS ONEMA dans un délai de 6 mois à compter de la date du départ à la retraite.

Pièces à fournir :

- **Contractuels** : copie de la **décision de mise à la retraite de l'ONEMA**
- **Fonctionnaires de l'environnement** : copie de l'**arrêté ministériel de mise à la retraite**
- **Fonctionnaires en position de détachement** : copie de l'**arrêté de mise à la retraite** + justificatif du non bénéfice de cette prestation par l'établissement d'origine.

Vous devez avoir envoyé la fiche n°1 accompagnée de l'avis d'impôt 2014 sur les revenus 2013.

Vous recevrez 100 € de bons d'achat CADHOC utilisables au rayon équipement de la maison, bricolage, loisirs, mode et beauté

NOËL ENFANTS

Les bénéficiaires sont tous les enfants des agents en poste à l'ONEMA au 30 septembre 2014, nés entre le 01/01/1996 et le 31/12/2014.

- Enfants nés entre le 01/01/2014 et le 31/12/2014 :

Chaque enfant de cette tranche d'âge bénéficie de 100 € de bons d'achat Cadhoc nominatifs.

- Enfants nés entre le 01/01/1998 et le 31/12/2013 :

Chaque enfant de cette tranche d'âge bénéficie de 50 € de bons d'achat Cadhoc nominatifs.

- Enfants nés entre le 01/01/1996 et le 31/12/1997 :

Chaque enfant de cette tranche d'âge bénéficie d'un carnet Chèque Lire de 50 € nominatif.

Les bons d'achat sont distribués par les représentants régionaux début décembre.



À envoyer au secrétariat de l'APAS
Demande écrite + justificatifs

ACTION SOCIALE

ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS

Modifications en cours !

À l'heure où nous publions notre guide des actions, cette prestation est en cours de révision.

Les familles concernées par cette action et percevant déjà une allocation continueront à la recevoir selon le barème précédemment fixé et ce jusqu'en décembre 2014.

Un nouveau fonctionnement est à l'étude pour une mise en place dès le premier trimestre 2015.

Les conditions de l'aide seront publiées et diffusées fin 2014.

Pour information :

Des aides à destination des agents parents d'enfants handicapés sont aussi accordées par l'ONEMA :

- F11 : Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans
- F12 : Allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap, et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnelle au delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans

Vous retrouverez les modalités d'obtention de ces aides en consultant le catalogue des prestations d'action sociale gérées par l'établissement disponible sur l'intranet :

http://onema.production.kaliop.net/sites/default/files/images/prestations-action-sociale2012.pdf

Pour toute information supplémentaire, il convient de vous adresser au gestionnaire de votre dossier au service des ressources humaines.

SECOURS AIDE FINANCIÈRE

À titre exceptionnel, des aides financières peuvent être consenties.

Vous devez faire une demande écrite exposant votre situation au secrétariat de l'APAS.

En retour, nous vous transmettrons **un dossier à nous retourner complété et accompagné de la fiche n°1 et d'une copie de l'avis d'impôt 2013 et 2014**.

Votre demande sera transmise à la conseillère en économie sociale et familiale de l'ONEMA pour avis.

Elle sera ensuite étudiée de manière anonyme en conseil d'administration et en huis clos selon trois critères :
- Le caractère d'urgence
- Le caractère d'imprévisibilité
- Le caractère social

Nous vous rappelons qu'une demande d'aide financière ne vaut pas acceptation.

SECOURS AIDE DÉCÈS

Demande écrite formulée par le membre, le conjoint ou un enfant à charge à retourner dans un délai de 6 mois accompagnée du **bulletin de décès** et **d'une copie du livret de famille** si la demande est faite par un enfant à charge.

Aide versée : 150 €

De plus, une aide financière complémentaire peut être accordée sous condition de ressources.
Une demande écrite exposant la situation est à envoyer au secrétariat de l'APAS.
Elle sera examinée de manière anonyme en conseil d'administration.



À envoyer à votre représentant régional
FICHE N°6
FICHE N°7

CINÉS & PARCS

AVANT LE 10 DES MOIS IMPAIRS

Les représentants régionaux regroupent les commandes et les transmettent au secrétariat de l'APAS chaque 10 des mois impairs. Après traitement, le secrétariat fait une commande globale auprès des fournisseurs (certains billets ayant une validité courte, il n'y a pas de stock).
Les billets sont distribuées par les représentants régionaux au début du mois suivant.
Vous devez avoir envoyé la fiche n°1 accompagnée de l'avis d'impôt 2014 sur les revenus 2013.

PARCS D'ATTRACTIONS

Le nombre d'entrées par parc est **limité au nombre de personnes dans le foyer fiscal + 2 par an**.

Validité : l'année en cours au minimum
Les tarifs peuvent changer en cours d'année.

DisneyLand Paris

Arrêt fin 2014

Boulevard du Parc
77700 Coupvray
tél : 08 25 30 02 22
www.disneylandparis.fr
Le billet est valable **soit** pour le parc DisneyLand **soit** pour Walt Disney Studio

Ouverture toute l'année

Tarif adulte : 39 €

Tarif enfant de 3 à 11 ans : 33 €

Parc Astérix

60128 Plailly
tél : 08 26 46 66 26
www.parcasterix.fr
Ouverture : avril à octobre

Tarif à partir de 3 ans : 19 €

Walibi Rhône Alpes

Arrêt fin 2014

Route Corneille 1380
38630 Les Avenières
Tél: 08 20 42 64 36
www.walibi.com/rhone-alpes/fr-fr

Ouverture: mi-avril à octobre

Tarif à partir de 3 ans : 10,50 €

Walibi Sud-Ouest

Arrêt fin 2014

47310 Rocquefort
tél : 05 53 96 58 32
www.walibi.com/sud-ouest/fr-fr
Ouverture: mi-avril à octobre

Tarif à partir de 4 ans : 10 €

Walygator

Voie Romaine
57280 Maizières-lès-Metz
tél : 03 87 30 70 07
www.walygatorparc.com
Ouverture: mi-avril à octobre

Tarif à partir de 4 ans : 11 €

Europa Park

Straße 2
77977 Rust - Allemagne
www.europapark.de

Ouverture : avril à octobre

Tarif à partir de 4 ans : 18,50 €

Puy du Fou

CS 70025 - 85590 Les Épesses
tél : 08 20 09 10 10
www.puydufou.com

Ouverture : avril à septembre

Tarif adulte : 13 €

Tarif enfant de 5 à 13 ans : 9 €

Les parcs Terra Botanica (49), Vulcania (63) et le Safari de Peaugres (07) seront proposés à la vente début 2015 !

CINÉMA

Billetterie

Les commandes se font par lots de **5, 10, 15 ou 20 billets de même enseigne**.
Quota : **20 billets par famille et par an**
Validité : entre 5 et 12 mois suivant l'enseigne
Il est recommandé de ne pas commander ses 20 billets en une fois.

ENSEIGNES	
Cap'Cinéma	Cinémovida
CGR	CinéChèque
Cinéville	Gaumont / Pathé
Kinepolis	MK2
UGC	Utopia
PRIX UNITAIRE	
3,70 €	

Retrouvez toutes les infos sur les enseignes proposées et leur répartition sur notre site Internet - Rubrique Billetterie ou sur www.nouvellelune.fr

Cartes d'abonnement

Au cas où les enseignes que nous proposons ne sont pas représentées dans votre secteur, vous pouvez bénéficier d'une participation financière sur l'achat des cartes d'abonnement effectué dans votre cinéma de proximité.



À envoyer à votre représentant régional

FICHE N°8

MUSÉES, VISITES & EXPOSITIONS

L'APAS participe sur le prix public des billets ce qui vous permet de bénéficier de tarifs préférentiels.
Les billets sont non datés et coupe-file pour la plupart.
Le nombre d'entrées par site est **limité au nombre de personnes dans le foyer fiscal + 1 par an** (sauf Pass Universcience).
Vous devez avoir envoyé la fiche n°1 accompagnée de l'avis d'impôt 2014 sur les revenus 2013.

À PARIS ET SES ENVIRONS

Bateaux Parisiens

Port de la Bourdonnais
75007 Paris
Au pied de la Tour Eiffel
www.bateauxparisiens.com

Croisière d'une heure sur la seine

Tarif adulte : 4,50 €

Tarif enfant de 3 à 11 ans : 2 €

Château de Versailles

Place d'Armes
78000 Versailles
tél : 01 30 83 78 00
www.chateauversailles.fr

Le billet comprend la visite du Château, des châteaux de Trianon et du domaine de Marie-Antoinette, les Grandes Eaux ou Jardins Musicaux pour le passeport Grandes Eaux & Jardins Musicaux

Passeport adulte : 9 €

Passeport Grandes Eaux & Jardins musicaux adulte : 12,50 €

Entrée gratuite pour les - de 26 ans sauf les jours de spectacles Grandes Eaux et Jardins Musicaux payants à partir de 6 ans (Billets à acheter sur place)

Musée Grévin

10, boulevard Montmartre
75009 Paris
tél: 01 47 70 85 05
www.grevin.com

Billet valable pour une visite libre de Grévin

Tarif à partir de 6 ans : 8 €

Musée du Louvre

75058 Paris Cedex 01
tél: 01 40 20 50 50
www.louvre.fr

Le billet donne accès aux collections permanentes

Tarif : 6 €

Entrée gratuite pour les - de 26 ans

Musée d'Orsay

62, rue de Lille
75343 Paris Cedex 07
tél: 01.40.49.48.14
www.musee-orsay.fr

Le billet donne accès aux collections permanentes et aux expositions (dans la limite des places disponibles)

Tarif : 5,50 €

Entrée gratuite pour les - de 26 ans

Musée du Quai Branly

37 quai Branly
75007 Paris
tél: 01 56 61 70 00
www.quaibranly.fr

Le billet donne accès aux expositions permanentes

Tarif : 4 €

Entrée gratuite pour les - 26 ans

Muséum National d'Histoire Naturelle

Grande Galerie de l'évolution
36, rue Geoffroy St Hilaire
75005 Paris
www.mnhn.fr

Le billet donne accès à la Grande Galerie de l'évolution

Tarif : 2,50 €

Gratuit pour les - de 4 ans ou - de 26 ans selon la programmation

Pass Universcience

Palais de la Découverte
Avenue Franklin Delano Roosevelt 75008 Paris
tél : 01 56 43 20 20

Cité des Sciences et de l'Industrie
30 avenue Corentin Cariou
75019 Paris
serveur vocal : 01 40 05 80 00
www.universcience.fr

Le pass permet d'accèder pendant 1 an à la Cité des Sciences et au Palais de la Découverte.

Tarifs

Pass Famille : 35 €
Pass Individuel : 14 €
Pass Individuel (tarif réduit) : 12 €

Quota

Pass Famille : 1 par foyer
Pass Individuel : 1 par membre du foyer

Le bon de commande est disponible sur notre site Internet rubrique billetterie.



À envoyer à votre représentant régional

FICHE N°8

MUSÉES, VISITES & EXPOSITIONS

EN PROVINCE

Musée Franco-Américain, Château de Blérancourt
02300 Blérancourt
tél : 03 23 39 60 16
www.museefrancoamericain.fr

Le billet donne accès aux expositions permanentes et temporaires

Tarif : 2 €

Entrée gratuite pour les - de 26 ans

Musée du Château de Compiègne
Place du Général de Gaulle
60200 Compiègne
tél : 03 44 38 47 00
www.musee-chateau-compiegne.fr

Le billet donne accès aux expositions permanentes et temporaires

Tarif : 4 €

Entrée gratuite pour les - de 26 ans

Musée du Château de Pau
2, rue du château
64000 Pau
tél : 05 59 82 38 02
www.musee-chateau-pau.fr

Le billet donne accès aux expositions permanentes et temporaires

Tarif : 3,50 €

Entrée gratuite pour les - de 26 ans

Musées de l'Île d'Aix
Musée napoléonien / Musée africain
17123 Ile d'Aix
tél : 05 46 84 66 40
www.musees-nationaux-napoleoniens.org

Le billet donne accès aux expositions permanentes et temporaires

Tarif : 2,50 €

Entrée gratuite pour les - de 26 ans

Musée de la Maison Bonaparte, Ajaccio
Rue Saint-Charles
20000 Ajaccio
tél : 04 95 21 43 89
www.musees-nationaux-napoleoniens.org

Le billet donne accès aux expositions permanentes et temporaires

Tarif : 3,50 €

Entrée gratuite pour les - de 26 ans

Musée Marc Chagall, Nice
Avenue du Docteur Ménard
06000 Nice
tél : 04 93 53 87 20
www.musees-nationaux-alpesmaritimes.fr

Le billet donne accès aux expositions permanentes et temporaires

Tarif : 4 €

Entrée gratuite pour les - de 26 ans

Musée Fernand Léger, Biot
Chemin du Val de Pome
06410 Biot
tél : 04 92 91 50 20
www.musees-nationaux-alpesmaritimes.fr

Le billet donne accès aux expositions permanentes et temporaires

Tarif : 3 €

Entrée gratuite pour les - de 26 ans

Musée Magnin, Dijon
4 Rue des Bons Enfants
21000 Dijon
tél : 03 80 67 11 10
www.musee-magnin.fr

Le billet donne accès aux expositions permanentes et temporaires

Tarif : 2 €

Entrée gratuite pour les - de 26 ans

Musée de la Préhistoire, les Eyzies-de-Tayac
1, rue du musée
24620 Les Eyzies-de-Tayac
tél : 05 53 06 45 45
www.musee-prehistoire-eyzies.fr

Le billet donne accès aux expositions permanentes et temporaires

Tarif : 3 €

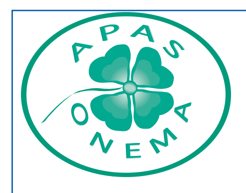
Entrée gratuite pour les - de 26 ans

Océanopolis, Brest
Port de Plaisance du Moulin blanc
B.P. 91039 - 29210 Brest Cedex 1
tél : 02 98 34 40 40
www.oceanopolis.com

Billet valable pour une visite libre du parc

Tarif adulte : 8,50 €

Tarif enfant de 3 à 17 ans : 6 €



CULTURE

À envoyer à votre représentant régional
FICHE N°9
FICHE N°10

Chaque participation est limitée à une demande par membre et une par ayant droit.
Vous devez avoir envoyé la fiche n°1 accompagnée de votre avis d'impôt 2014 sur les revenus 2013.

ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET MANUELLES

FICHE N°9 - À RETOURNER AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2014

L'APAS-ONEMA participe à une activité artistique ou manuelle :
- la musique
- le théâtre
- la peinture
- etc...

Pour l'activité musique, nous ne prenons pas en compte la location d'instruments et/ou de partitions.
La participation sera de l'ordre suivant :
- 100% pour les cotisations inférieures ou égales à 15 €
- Taux en fonction du QF sur la somme complémentaire - Base de calcul plafonnée à 200 €

Toute demande doit être accompagnée de **l'original du justificatif de paiement de l'activité pratiquée**.

ATTENTION : les activités cirque et danse sont prises en compte par l'activité sportive.

Tranche de QF	taux de participation (%)
0 à 899	50
de 900 à 1149	40
de 1150 à 1399	30
de 1400 à 1699	20
1700 et plus	10

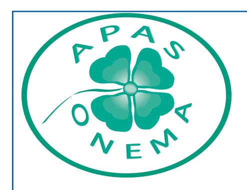
BIBLIOTHÈQUES - MEDIATHÈQUES - LUDOTHÈQUES

FICHE N°10 - À RETOURNER AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2014

L'APAS-ONEMA participe à votre adhésion dans une bibliothèque, médiathèque, ludothèque à hauteur de 100% jusqu'à 20 €.

Seule une adhésion par personne et par an sera considérée. Les locations, cautions ou autres ne seront pas prises en compte.

Toute demande doit être accompagnée de **l'original du justificatif de paiement de l'adhésion**.



SPORT

À envoyer à votre représentant régional
FICHE N°11
FICHE N°12

Vous devez avoir envoyé la fiche n°1 accompagnée de votre avis d'impôt 2014 sur les revenus 2013.

ACTIVITÉS SPORTIVES

FICHE N°11 - À RETOURNER AVANT LE 28 FÉVRIER 2015

Participation financière calculée en fonction du Quotient Familial et limitée à une demande par membre et une par ayant-droit. Base de calcul plafonnée à 175 € *(décision du CA du 09/10/2014)*.
Toute demande doit être accompagnée de **l'original du justificatif de paiement du sport pratiqué**.
Les copies sont acceptées uniquement pour les activités suivantes :
- Chasse : copie de la validation du permis de chasser annuel
- Pêche : copie de la carte de pêche

Tranche de QF	taux de participation (%)
0 à 899	50
de 900 à 1149	40
de 1150 à 1399	30
de 1400 à 1699	20
1700 et plus	10

STAGES SPORTIFS ENFANTS

FICHE N°12 - À RETOURNER AVANT LE 28 FÉVRIER 2015

Prestation destinée aux enfants à charge âgés de moins de 26 ans.
Participation financière sur les frais d'une activité sportive pratiquée dans le cadre d'un stage effectué hors centres de vacances avec hébergement ou centres de loisirs.
La participation est calculée en fonction du Quotient Familial sur le même taux que les activités sportives (voir tableau ci-dessus) avec une base minimale de 30 € et maximale de 150 €.
Fournir obligatoirement la facture originale du stage effectué mentionnant l'activité pratiquée.
Les demandes seront étudiées après la date limite d'envoi.

PROJETS SPORTIFS

Demande écrite à adresser à l'APAS-ONEMA. La demande sera étudiée en commission sport

Sports individuels ou collectifs (courses à pieds, VTT, triathlon, tournois de foot, de volley…)

l'APAS peut prendre en charge une partie des frais inhérents à une épreuve sportive et fournir une tenue aux membres et ayants-droit concourant seuls ou en équipe.
Vous devez fournir un dossier de demande de participation qui sera examiné en commission sport puis proposé au conseil d'administration pour validation.
Ce dossier devra comprendre toutes les précisions concernant l'épreuve, le(s)participant(s), le coût estimé des frais d'inscription et d'hébergement et est à adresser au secrétariat 2 mois minimum avant la date de l'évènement.

Une fiche de demande type est disponible sur le site Internet - Rubrique Sport :

http://apas.onema.fr/pdf/2014/dossier_competitions_sportives.pdf

Sports individuels - Aide aux frais des compétiteurs de haut niveau

La commission sport propose d' aider les membres et ayants-droit pratiquant régulièrement la compétition inscrits en club en prenant en charge une partie des frais inhérents à la compétition.

Pour obtenir une participation, les conditions sont les suivantes : être inscrit régulièrement en compétition, obtenir des résultats de classement au niveau national et obtenir une validation de la commission et du CA.

Vous devez faire parvenir au secrétariat un dossier mentionnant les différentes participations, les résultats, les frais occasionnés (non pris en charge par le club).



LES AUTRES ACTIONS

Des actions sont aussi proposées tout au long de l'année. Elles sont annoncées par une «Actu» mail et publiées sur notre site Internet.

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur notre liste de diffusion, il suffit de nous transmettre votre adresse mail en vous connectant sur le site Internet ou en la mentionnant sur la fiche n°1.

Les personnes retraitées qui n'ont pas de messagerie sont informées par l'envoi d'un document papier.

➲ Culture

CHÈQUES CULTURELS

Suivant les possibilités budgétaires de notre association, une action chèques culturels sera envisagée en fin d'année. À ce jour nous ne pouvons pas annoncer le montant des chéquiers.

➲ Partenariats

ABONNEMENTS REVUES

L'ouverture d'un partenariat avec Bayard et Milan Presse vous permet désormais de souscrire un abonnement à tarif préférentiel pour votre enfant quelque soit son âge et vient en complément de la prestation "abonnements enfants jusqu'au CM2".

Les demandes et les règlements sont à effectuer auprès des éditeurs partenaires.

Les bons de commande sont disponibles sur notre site Internet - Rubrique Partenariats.

LOCATIONS SAISONNIÈRES

L'agence Urbania Vacances ouvre son catalogue hiver à conditions tarifaires préférentielles en accordant une remise sur le prix public de ses locations hors frais de dossier.
- 8% TTC en période de vacances scolaires
- 15% TTC hors vacances scolaires

Diffusion de l'offre en septembre.

➲ Produits des Régions

ACHATS GROUPÉS

Pour la treizième année, nous vous proposons un catalogue offrant la possibilité d'acheter des produits régionaux de qualité à prix intéressants sélectionnés par des agents de l'établissement.

Les commandes sont individuelles et à retourner au responsable du produit dans les délais impartis.

Le catalogue est mis à jour durant l'été.

Vous retrouverez toutes les informations sur cette opération sur notre site Internet - Rubrique Achats Groupés.

AGRICULTURE BIO SOLIDAIRE

Participation financière de 50% plafonnée à 60 € sur vos dépenses effectuées dans une AMAP ou un Jardin de Cocagne entre le 01/01 et le 15/11/2014 en envoyant tout document justifiant de votre adhésion et vos justificatifs d'achats.

➲ Sport

SÉJOURS SPORTIFS

La commission sport propose des séjours ayant pour but la découverte d'une pratique sportive. Les tarifs sont négociés et la participation de l'APAS dépend du quotient familial.
Les projets de séjours 2015 sont à l'étude.

➲ Vacances

LOCATIONS PRINTEMPS ÉTÉ AUTOMNE

La commission achats propose des locations saisonnières ouvertes pour la plupart d'avril à octobre.

7 sites seront proposés en 2015 :

Argentat (19), Elne (66), Galéria (20), Ondres (40), Quiberon (56), Saint Hilaire (85), Sainte Lucie (20).

L'APAS est propriétaire des mobile homes situés à Sainte Lucie et Galéria en Corse et Ondres dans les Landes.

Les locations sont proposées à la réservation en décembre par le biais d'une "Actu". La commission attribution se réunit fin janvier pour répondre aux demandes. Le fonctionnement des locations et la grille d'attribution sont consultables sur le site Internet - Rubrique Vacances.

LOCATIONS HIVER

Des locations saisonnières situées dans des stations de ski sont proposées pour la période des vacances hiver des zones A, B et C.

Les sites sont proposés fin septembre. L'attribution a lieu en novembre.

2 sites seront ouverts en 2015 :

Ancelle (05) et Ax - 3 Domaines Bonascre (09).

VOYAGES

La commission loisirs voyages propose 1 à 2 voyages par an. Le nombre de participants est limité. Le tarif est négocié et la participation de l'APAS dépend du quotient familial.
Les projets de voyages 2015 sont à l'étude.

Pour effectuer vos demandes :

Téléchargez les bulletins de réservation et bons de commandes saison 2014/2015 sur http://apas.onema.fr/



VOS REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

DIR DE COMPIEGNE - 1

Poncet Corinne / Dpt : 02 - 59 - 60 - 62 - 80 - DIR
ONEMA - Centre de formation du Paraclet - BP 30005
80440 Boves
Tél pro : 03.22.35.34.74 - Mail : corinne.poncet@onema.fr

Le Bonnier Jean-Luc / Dpt : 14 - 27 - 50 - 61 - 76 - 77 -
SID Seine IDF
2, ruelle de la maison commune - 27160 Condé sur Iton
Mobile : 06.72.08.10.33 - Mail : jean-luc.le-bonnier@onema.fr

DIR DE RENNES - 2

Brunel Bruno / Dpt : 44 - 49 - 53 - 72 - 85
BMI Loire Estuaire
ONEMA - 1, Rue Eugène Varlin - 44100 Nantes
Mobile : 06.72.08.12.12 - Mail : bruno.brunel@onema.fr

Provost Pascale / Dpt : 22 - 29 - 35 - 56 - DIR - USM2
ONEMA - DIR 2
12 B, Rue Patis Tatelin - 35700 Rennes
Mobile : 06.17.64.15.84 - Mail : pascale.provost@onema.fr

DIR DE METZ - 3

André Sylvie / Dpt : 54 - 57 - 67 - 68 - 88 - DIR
ONEMA - 23, rue des Garennes - 57155 Marly
Tél pro : 03.87.62.38.78 - Mail : sylvie.andre@onema.fr

Druart Didier / Dpt : 08 - 10 - 51 - 52 - 55
ONEMA - SD de la Haute Marne
20, avenue du Général Leclerc - 52000 Chaumont
Mobile : 06.72.08.11.66 - Mail : didier.druart@onema.fr

DIR D'ORLEANS - 4

Le Bozec Delphine / Dpt : 18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45
Personnels du siège de la DIR 4
ONEMA - DIR Centre et Poitou-Charentes
9, avenue Buffon - Bât Vienne - 45063 Orléans Cedex 2
Mobile : 06.82.56.54.93 - Mail : delphine.le-bozec@onema.fr

Bramard Michel / Dpt : 16 - 17 - 79 - 86 -
Personnels unité de Poitiers DIR 4
ONEMA - Unité de Poitou-Charentes
112, faubourg de la Cueille Mirebalaise - 86000 Poitiers
Tél pro : 05.49.41.94.25 - Mail : michel.bramard@onema.fr

DIRECTION GÉNÉRALE

Vaillant Karine
ONEMA - 5, square Félix Nadar - 94300 Vincennes
Tél pro : 01.45.14.36.16 (DAST - 5ème étage)
Mail : karine.vaillant@onema.fr

Poncet Corinne
ONEMA - Centre de formation du Paraclet
BP 30005 - 80440 Boves
Tél pro : 03.22.35.34.74 - Mail : corinne.poncet@onema.fr

DR DE LYON - 5

Michaud Nicole / Dpt : 01 - 26 - 38 - 73 - 74 - USM 5 - DR
ONEMA - Parc de Parilly - Chemin des chasseurs - 69500 Bron
Tél pro : 04.72.78.89.48 - Mail : nicole.michaud@onema.fr

Puravet Stéphane / Dpt : 07 - 42 - 69
16, lotissement les Rieux
42340 Veauche
Mobile : 06.72.08.14.60 - Mail : stephane.puravet@onema.fr

DIR DE CLERMONT-FERRAND - 6

Santerre David / Dpt : 15 - 19 - 23 - 87
ONEMA - Chemin de Chirenc
43000 Le Puy en Velay
Mobile : 06.72.08.11.20 - Mail : david.santerre@onema.fr

Santerre David / Dpt : 03 - 43 - 63 - DIR
ONEMA - Chemin de Chirenc
43000 Le Puy en Velay
Mobile : 06.72.08.11.20 - Mail : david.santerre@onema.fr

DIR DE TOULOUSE - 7

Lecoustre Christophe / Dpt : 24 - 33 - 46 - 47 - 82 - USM7
3, rue Veuve Marie Larquey
33350 Castillon La Bataille
Mobile : 06 07 29 81 27
Mail : christophe.lecoustre@onema.fr

Galiay Eric / Dpt : 09 - 12 - 31 - 32 - 40 - 64 - 65 - 81 - DIR
ONEMA - DIR 7
Quai de l'Etoile - 7, boulevard de la Gare
31500 Toulouse
Mobile : 06.77.07.69.96 - Mail : eric.galiay@onema.fr

DIR DE MONTPELLIER - 8

Bouleknater Samia / Dpt : 11 - 30 - 34 - 48 - 66 - DIR
ONEMA - DIR 8
55, chemin du Mas de Matour
34790 Grabels
Tél pro : 04.67.10.76.76 - Mail : samia.bouleknater@onema.fr

Bouleknater Samia / Dpt : 04 - 05 - 06 - 13 - 20 - 83 - 84
ONEMA - DIR 8
55, chemin du Mas de Matour
34790 Grabels
Tél pro : 04.67.10.76.76 - Mail : samia.bouleknater@onema.fr

DIR DE DIJON - 9

Faure Nathalie / Dpt : 25 - 39 - 70 - 90
ONEMA - 22, boulevard Docteur Jean Veillet
21000 Dijon
Mobile : 06.09.05.17.50 - Mail : olivetnath21@aol.com

Faure Nathalie / Dpt : 21 - 58 - 71 - 89 - DIR
ONEMA - 22, boulevard Docteur Jean Veillet
21000 Dijon
Mobile : 06.09.05.17.50 - Mail : olivetnath21@aol.com

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2014 / 2015

 À nous envoyer obligatoirement lors de votre première demande de la saison
Aucune demande ne sera traitée sans cette fiche

MEMBRE

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
Code Postal : .... Ville : ....
Tél Domicile : .... Tél Professionnel : ....
Tél Portable : .... E-mail : ....
Êtes vous inscrit à la lettre d'actus ? ☐ Oui ☐ Non / Si Non, souhaitez vous la recevoir ? ☐ Oui ☐ Non

Statut

☐ Actif ☐ Retraité(e)

Date d'entrée dans l'établissement : ..... /..... /.........
Affectation (Service) : .... Rattachement (DIR/DG/Paraclet) : ....
Fonction : ....

☐ TE ☐ ATE ☐ ITA ☐ CDD ☐ Détaché(e) ☐ Autre : Précisez ....

Si vous êtes fonctionnaire détaché : fournir lors de votre 1ère inscription une attestation certifiant que vous ne bénéficiez pas de prestations à caractère social ou de loisirs de votre établissement d'origine.

Situation familiale

☐ Célibataire ☐ Union Libre ☐ Marié(e)/Pacsé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

AYANT(S) DROIT

Conjoint

Nom : .... Prénom : ....
Si votre conjoint est aussi personnel de l'établissement, cochez la case ci-après ☐ CMA
Dans ce cas, remplir chacun une fiche.
En cas d'enfants à charge, indiquez le parent auquel ils sont à rattacher : ....

Enfant(s) à charge

Nom : .... Prénom : .... Date de naissance : ..... /..... /.........
Nom : .... Prénom : .... Date de naissance : ..... /..... /.........
Nom : .... Prénom : .... Date de naissance : ..... /..... /.........
Nom : .... Prénom : .... Date de naissance : ..... /..... /.........
Nom : .... Prénom : .... Date de naissance : ..... /..... /.........

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus. Je m'engage à me soumettre à tout contrôle de l'APAS-ONEMA sur leur exactitude et à lui reverser toute somme indûment perçue.

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

✓ Copie(s) du ou des avis d'impôt 2014 du foyer recto verso

✓ Un RIB uniquement en cas de :
- Première inscription
- Si vous avez changé d'établissement bancaire

Inutile d'envoyer un RIB si vous l'avez déjà transmis en 2013.

À ....
Le ....
Signature

CADRE RÉSERVÉ À L'APAS-ONEMA

N° DOSSIER : ....

Q.F. : ....

DEMANDE D'ABONNEMENTS ENFANTS 2014/2015

À RETOURNER AU SECRÉTARIAT DE L'APAS-ONEMA

AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2014

Cachet de la poste faisant foi

NOM & PRÉNOM DU MEMBRE : ....

ENFANTS AVANT LE CP

Nom	Prénom	Date de naissance	Éditeur	Revue choisie
		..... /..... /......		
		..... /..... /......		
		..... /..... /......		

ENFANTS SCOLARISÉS DU CP AU CM2

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	Éditeur	Revue choisie
		..... /..... /.........			
		..... /..... /.........			
		..... /..... /.........			
		..... /..... /.........			

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Votre dossier ne sera pris en compte que si la fiche n°1 accompagnée d'une copie de l'avis d'impôt 2014 a été envoyée à l'APAS.

À ....

Le ....

Signature

CADRE RÉSERVÉ À L'APAS-ONEMA

N° DOSSIER : ....

Q.F. : ....



DEMANDE D'AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014/2015

À RETOURNER AU SECRÉTARIAT DE L'APAS-ONEMA

AVANT LE 31 OCTOBRE 2014

Cachet de la poste faisant foi

NOM & PRÉNOM DU MEMBRE : ....

ENFANTS SCOLARISÉS DE LA 6 ÈME A LA 3 ÈME

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	EXT ou DP	P
		..... /..... /.........			
		..... /..... /.........			
		..... /..... /.........			

ENFANTS SCOLARISÉS DE LA SECONDE À LA TERMINALE (BEP ET CAP INCLUS)

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	EXT ou DP	P
		..... /..... /.........			
		..... /..... /.........			
		..... /..... /.........			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus. Je m'engage à me soumettre à tout contrôle de l'APAS-ONEMA sur les exactitudes et à lui reverser toute somme indûment perçue.

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

✓ Certificat de scolarité

ATTENTION

Votre dossier ne sera pris en compte que si la fiche N°1 accompagnée d'une copie de l'avis d'impôt 2014 a été envoyée à l'APAS.

À ....

Le ....

Signature

CADRE RÉSERVÉ À L'APAS-ONEMA

N° DOSSIER : ....

Q.F. : ....



DEMANDE D'AIDE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES 2014/2015

À RETOURNER AU SECRÉTARIAT DE L'APAS-ONEMA

AVANT LE 31 OCTOBRE 2014

Cachet de la poste faisant foi

NOM & PRÉNOM DU MEMBRE : ....

À REMPLIR POUR CHAQUE ÉTUDIANT

Nom prénom ....

Date de naissance ....

Établissement fréquenté ....

Études poursuivies ....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus. Je m'engage à me soumettre à tout contrôle de l'APAS-ONEMA sur les exactitudes et à lui reverser toute somme indûment perçue.

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

✓ Certificat de scolarité ou copie de la carte d'étudiant

ATTENTION

Votre dossier ne sera pris en compte que si la fiche N°1 accompagnée d'une copie de l'avis d'impôt 2014 a été envoyée à l'APAS.

À ....

Le ....

Signature

CADRE RÉSERVÉ À L'APAS-ONEMA

N° DOSSIER : ....

Q.F. : ....

CHÈQUES - VACANCES
2014/2015

À RETOURNER AU SECRÉTARIAT DE L'APAS-ONEMA

AVANT LE 20 DU MOIS PRÉCEDENT LE PREMIER PRÉLÈVEMENT

Cachet de la poste faisant foi

NOM & PRÉNOM DU MEMBRE : ....

Montant de l'épargne mensuelle : ☐ 15 € ☐ 30 € ☐ 45 € Autre montant ....

À PARTIR DU	PENDANT						
	4 MOIS	5 MOIS	6 MOIS	7 MOIS	8 MOIS	9 MOIS	10 MOIS
5 SEPTEMBRE 2014							
5 OCTOBRE 2014							
5 NOVEMBRE 2014							
5 DECEMBRE 2014							
5 JANVIER 2015							
5 FEVRIER 2015							
5 MARS 2015							

Nombre ou montant de chèques vacances de 10 euros ....

Nombre ou montant de chèques vacances de 20 euros ....

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

✓ Mandat de prélèvement SEPA dûment rempli et signé (fiche N°13)

ATTENTION

Votre dossier ne sera pris en compte que si la fiche N°1 accompagnée d'une copie de l'avis d'impôt 2014 a été envoyée à l'APAS.

À ....

Le ....

Signature

CADRE RÉSERVÉ À L'APAS-ONEMA

N° DOSSIER : ....

Q.F. : ....

ATTENTION !
Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés

CINÉMA

CACHET RERE

À RETOURNER À VOTRE REPRÉSENTANT RÉGIONAL

AVANT LE 10 DE CHAQUE MOIS IMPAIR

Cachet de la poste faisant foi

NOM & PRÉNOM DU MEMBRE : ....

REPRÉSENTANT RÉGIONAL : ....

BILLETTERIE - Commandes de janvier à novembre - Tarifs applicables à partir de juin 2014

▶ **QUOTA = 20 places (par lot de 5 billets de même enseigne) par famille & par an**

Enseignes	Nbre de places Lots de 5, 10, 15 ou 20	Prix de 5 places	Montant
Cap'cinéma		18,50 €	€
Cinémovida		18,50 €	€
CGR		18,50 €	€
CinéChèque		18,50 €	€
Cinéville		18,50 €	€
Gaumont/Pathé		18,50 €	€
Kinépolis		18,50 €	€
MK2		18,50 €	€
UGC		18,50 €	€
Utopia		18,50 €	€

TOTAL PLACES		**TOTAL COMMANDE**	**€**

Toute commande doit être accompagnée d'un chèque au nom du demandeur, libellé à l'ordre de l'APAS-ONEMA

Pour les membres ne pouvant accéder à l'offre billetterie

PARTICIPATION CARTES D'ABONNEMENT - Demandes de janvier à novembre

▶ **QUOTA = 20 places par famille & par an - Hors enseignes Billetterie ci-dessus**

Type abonnement	Enseigne	Date d'achat	Coût
☐ 5 places ☐ 10 places ☐ 15 places ☐ 20 places			

Toute demande doit être accompagnée du **justificatif de paiement** faisant clairement apparaître le type d'abonnement, le tampon de l'enseigne, la date d'achat et le montant réglé ainsi que d'une **photocopie de la carte d'abonnement**

Date et signature

SAISON 2014 - 2015

ATTENTION !
Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés

BILLETTERIE
PARCS D'ATTRACTIONS
Tarifs applicables à partir de février 2015

À RETOURNER À VOTRE REPRÉSENTANT RÉGIONAL
AVANT LE 10 DE CHAQUE MOIS IMPAIR

Cachet de la poste faisant foi

NOM & PRÉNOM DU MEMBRE : ....

REPRÉSENTANT RÉGIONAL : ....

▶ **QUOTA = 1 place par personne du foyer fiscal + 2 par parc & par an**

Attention: les demandes non transmises aux représentants régionaux ne seront pas traitées

ASTÉRIX Commandes de janvier à septembre	**Nbre de places**	**Prix unitaire**	**Montant**
À partir de 3 ans		19,00 €	€
EUROPA PARK Commandes de mars à septembre	**Nbre de places**	**Prix unitaire**	**Montant**
À partir de 4 ans		18,50 €	€
PUY DU FOU - Billet Grand Parc Commandes de mars à juillet	**Nbre de places**	**Prix unitaire**	**Montant**
Adulte(s)		13,00 €	€
Enfant(s) de 5 à 13 ans		9,00 €	€
SAFARI DE PEAUGRES[1] Commandes de janvier à septembre	**Nbre de places**	**Prix unitaire**	**Montant**
Adulte(s)		9,00 €	€
Enfant(s) de 3 à 12 ans		8,00 €	€
(1) Billets non utilisables les dimanches du mois de mai et les 1er mai, 8 mai, jeudi de l'Ascension et dimanche de Pentecôte			
TERRA BOTANICA Commandes de mars à septembre	**Nbre de places**	**Prix unitaire**	**Montant**
Adulte(s)		8,50 €	€
Enfant(s) de 4 à 12 ans		6,00 €	€
VULCANIA[2] Commandes de mars à septembre	**Nbre de places**	**Prix unitaire**	**Montant**
Adulte(s)		11,50 €	€
Enfant(s) de 6 à 16 ans		8,00 €	€
Bambin(s) de 3 à 5 ans		3,00 €	€
(2) Billets valables en periode bleue, verte ou jaune donnant accès à l'ensemble des animations de Vulcania hors Ballon des Puys			
WALYGATOR Commandes de mars à septembre	**Nbre de places**	**Prix unitaire**	**Montant**
À partir de 4 ans		11,00 €	€

Toute commande doit être accompagnée d'un chèque au nom du demandeur, libellé à l'ordre de l'APAS-ONEMA

TOTAL COMMANDE	**€**

Date et signature

ATTENTION !
Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés

APAS-ONEMA / **FICHE N°8**

CACHET RERE

BILLETTERIE
MUSÉES, VISITES & EXPOSITIONS

Tarifs applicables à partir de juin 2014

À RETOURNER À VOTRE REPRÉSENTANT RÉGIONAL

NOM & PRÉNOM DU MEMBRE : ....

REPRÉSENTANT RÉGIONAL : ....

Commandes toute l'année

▶ **QUOTA = 1 place par personne du foyer fiscal + 1 par site & par an**

Attention: les demandes non transmises aux représentants régionaux ne seront pas traitées

Type de places	Nbre de places	Prix unitaire	Montant
Bateaux Parisiens - Adulte		4,50 €	€
Bateaux Parisiens - Enfant (3 à 11 ans)		2,00 €	€
Château de Versailles* - Passeport adulte		9,00 €	€
Château de Versailles* - Passeport Grandes Eaux adulte		12,50 €	€
Musée Grévin, Paris (à partir de 6 ans)		8,00 €	€
Musée du Louvre, Paris*		6,00 €	€
Musée d'Orsay, Paris*		5,50 €	€
Musée du Quai Branly, Paris*		4,00 €	€
Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris*		2,50 €	€
Musée Franco-Américain, Château de Blérancourt*		2,00 €	€
Musée du Château de Compiègne*		4,00 €	€
Musée du Château de Pau*		3,50 €	€
Musées de l'Île d'Aix (napoléonien & africain)*		2,50 €	€
Musée de la Maison Bonaparte, Ajaccio*		3,50 €	€
Musée Message Biblique Marc Chagall, Nice*		4,00 €	€
Musée Fernand Léger, Biot*		3,00 €	€
Musée Magnin, Dijon*		2,00 €	€
Musée de la Préhistoire, les Eyzies-de-Tayac*		3,00 €	€
Océanopolis, Brest - Adulte		8,50 €	€
Océanopolis, Brest - Enfant (3 à 17 ans)		6,00 €	€
Toute commande doit être accompagnée d'un chèque au nom du demandeur, libellé à l'ordre de l'APAS-ONEMA		**TOTAL COMMANDE**	**€**

** Musées et monuments nationaux : gratuité d'accès pour les moins de 26 ans (ressortissants de l'Union Européenne) et les enseignants (Pass Education en cours de validité)*
Retrouvez les conditions de la gratuité d'accès de chaque lieu en consultant les sites Internet
L'APAS ne délivre pas de billets gratuits

Date et signature

SAISON 2014 - 2015

DEMANDE DE PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ ARTISTIQUE OU MANUELLE 2014/2015

À RETOURNER À VOTRE REPRÉSENTANT RÉGIONAL

AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2014

Cachet de la poste faisant foi

CACHET RERE

NOM & PRÉNOM DU MEMBRE : ....

FICHE FAMILIALE

Une demande par ayant-droit et par an

Bénéficiaires	Nom	Prénom	Date de naissance	Activité pratiquée	Montant cotisation	Montant cours	Montant total
Vous					€	€	€
Conjoint					€	€	€
Enfant 1					€	€	€
Enfant 2					€	€	€
Enfant 3					€	€	€
Enfant 4					€	€	€
Enfant 5					€	€	€

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus. Je m'engage à me soumettre à tout contrôle de l'APAS-ONEMA sur les exactitudes et à lui reverser toute somme indûment perçue.



PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

✓ Original du justificatif de paiement pour chaque activité avec cachet de l'organisme et signature du président, trésorier ou gérant

ATTENTION

Votre dossier ne sera pris en compte que si la fiche N°1 accompagnée d'une copie de l'avis d'impôt 2014 a été envoyée à l'APAS.

À ....

Le ....

Signature du demandeur

CADRE RÉSERVÉ À L'APAS-ONEMA

N° DOSSIER : ....

Q.F. : ....

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX ADHÉSIONS BIBLIOTHÈQUE - MÉDIATHÈQUE - LUDOTHÈQUE 2014/2015

À RETOURNER À VOTRE REPRÉSENTANT RÉGIONAL

AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2014

Cachet de la poste faisant foi

CACHET RERE

NOM & PRÉNOM DU MEMBRE : ....

FICHE FAMILIALE

Inscrire tous les bénéficiaires

Bénéficiaires	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse de l'établissement	Montant cotisation
Vous					€
Conjoint					€
Enfant 1					€
Enfant 2					€
Enfant 3					€
Enfant 4					€
Enfant 5					€
				MONTANT TOTAL	€

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus. Je m'engage à me soumettre à tout contrôle de l'APAS-ONEMA sur les exactitudes et à lui reverser toute somme indûment perçue.



PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

✓ Original du justificatif de paiement de l'adhésion avec cachet de l'organisme et signature du président, trésorier ou gérant

ATTENTION

Votre dossier ne sera pris en compte que si la fiche N°1 accompagnée d'une copie de l'avis d'impôt 2014 a été envoyée à l'APAS.

À ....

Le ....

Signature du demandeur

CADRE RÉSERVÉ À L'APAS-ONEMA

N° DOSSIER : ....

Q.F. : ....

DEMANDE D'AIDE À UNE ACTIVITÉ SPORTIVE 2014/2015

À RETOURNER À VOTRE REPRÉSENTANT RÉGIONAL

AVANT LE 28 FÉVRIER 2015

Cachet de la poste faisant foi



NOM & PRÉNOM DU MEMBRE : ....

FICHE FAMILIALE

Une demande par ayant-droit et par an

Bénéficiaires	Nom	Prénom	Date de naissance	Sport pratiqué	Montant cotisation	Montant licence	Montant cours	Montant total
Vous					€	€	€	€
Conjoint					€	€	€	€
Enfant 1					€	€	€	€
Enfant 2					€	€	€	€
Enfant 3					€	€	€	€
Enfant 4					€	€	€	€
Enfant 5					€	€	€	€

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus. Je m'engage à me soumettre à tout contrôle de l'APAS-ONEMA sur les exactitudes et à lui reverser toute somme indûment perçue.



PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

✓ Original* du justificatif de paiement pour chaque sport pratiqué avec cachet de l'organisme et signature du président, trésorier ou gérant
**Copie acceptée* _uniquement_ *pour la chasse et la pêche*

ATTENTION

Votre dossier ne sera pris en compte que si la fiche N°1 accompagnée d'une copie de l'avis d'impôt 2014 a été envoyée à l'APAS.

À ....

Le ....

Signature du demandeur

CADRE RÉSERVÉ À L'APAS-ONEMA

N° DOSSIER : ....

Q.F. : ....

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN STAGE SPORTIF ENFANT effectué entre le 1er mars 2014 et le 27 février 2015 hors centre de loisirs ou centre de vacances avec hébergement

À RETOURNER À VOTRE REPRÉSENTANT RÉGIONAL

AVANT LE 28 FÉVRIER 2015

Cachet de la poste faisant foi

CACHET RERE

NOM & PRÉNOM DU MEMBRE : ....

À REMPLIR POUR CHAQUE ENFANT

Une demande par enfant et par an

Nom prénom ....

Date de naissance ....

Sport pratiqué ....

Dates du stage ....

Montant du stage ....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus. Je m'engage à me soumettre à tout contrôle de l'APAS-ONEMA sur les exactitudes et à lui reverser toute somme indûment perçue.



PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

✓ Facture originale du stage avec cachet de l'organisme et signature du président, trésorier ou gérant

ATTENTION

Votre dossier ne sera pris en compte que si la fiche N°1 accompagnée d'une copie de l'avis d'impôt 2014 a été envoyée à l'APAS.

À ....

Le ....

Signature du demandeur

CADRE RÉSERVÉ À L'APAS-ONEMA

N° DOSSIER : ....

Q.F. : ....

MANDAT de Prélèvement SEPA

APAS-ONEMA / FICHE N°13

Référence Unique du Mandat : ……………………………………………………………

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'APAS-ONEMA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'APAS-ONEMA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom * ……………………………………………………………………………………………………
Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse * ……………………………………………………………………………………………………
Numéro et nom de la rue

* …………………………….. * ………………………………………………………………..
Code Postal Ville

* ……………………………………………………………………………………………………
Pays

Les coordonnées de votre compte * | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
Numéro d'identification international du compte bancaire - **IBAN** (International Bank Account Number)

* | | | | | | | | | | | |
Code international d'identification de votre banque - **BIC** (Bank Identifier code)

Nom du créancier * …APAS-ONEMA ……………………………………………………………………….
Nom du créancier

I.C.S * …FR 70222433407……………………………………………………………………
Identifiant Créancier SEPA

* …5 Square Félix Nadar…………………………………………………………………….
Numéro et nom de la rue

* …94300………………………… * Vincennes…………………………………….
Code Postal Ville

* …France ………………………………………………………………………………
Pays

Type de paiement : * Paiement récurrent / répétitif ☐ Paiement ponctuel ☐

Signé à * ………………………………… | | | | | | | | | | |
Lieu Date JJ MM AAAA

Signature(s) : * Veuillez signer ici

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif. NE PAS REMPLIR

Code identifiant du débiteur …………………………………
Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)
………
Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre {*NOM DU CREANCIER}* et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom.
Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.

……………………………… …………………………………………………………………………
Code identifiant du tiers débiteur

………
Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.

………
Code identifiant du tiers créancier

Contrat concerné
………
Numéro d'identification du contrat

………
Description du contrat

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de se s droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à :	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier